



# Conseil économique et social

Distr. générale  
8 novembre 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité du commerce

### Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Soixante-huitième session  
Genève, 5-7 novembre 2012

## Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-huitième session

### I. Introduction

1. M<sup>me</sup> Virginia Cram-Martos, Directrice de la Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire, a ouvert la réunion et fait observer qu'il y avait plus de soixante ans que le Groupe de travail mettait au point des normes de qualité commerciale pour faciliter les échanges. Les travaux du Groupe de travail et de ses quatre sections spécialisées, qui sont déterminés par la demande, étaient très appréciés par les pays, comme le montrait le fort soutien que les États membres avaient apporté à ces travaux à l'occasion de l'examen de la réforme de la CEE de 2005 toujours en cours.
2. Elle a fait observer qu'en 2012 les sections spécialisées avaient soumis 30 normes nouvelles ou révisées au Groupe de travail pour approbation. Avant de pouvoir être effectivement mise en œuvre et appliquée dans la pratique, une norme devait présenter une certaine stabilité. C'est la raison pour laquelle le Groupe de travail déciderait peut-être d'approuver la recommandation formulée par la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, tendant à inclure dans ses procédures de travail une disposition stipulant que les normes ne devraient pas pouvoir être révisées moins de trois ans après leur dernière révision, sauf en cas d'urgence bien établie.
3. Elle a indiqué qu'au cours de l'année écoulée, des progrès avaient été enregistrés en ce qui concerne les brochures explicatives concernant les ananas, ainsi que les piments forts, frais et séchés. Lors de la session en cours, le Groupe de travail se déterminerait quant à leur adoption et leur publication. Elle a remercié les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Ghana, du Kenya, du Mexique, du Royaume-Uni et de la Thaïlande pour leur contribution à ces brochures. Elle a noté que le secrétariat prévoyait que la demande de brochures explicatives resterait forte, car elles aidaient les producteurs, les négociants et les services d'inspection à appliquer les normes de façon harmonisée.
4. Elle a dit aux participants qu'à sa précédente session le Groupe de travail avait demandé au secrétariat de lui communiquer par écrit l'avis du Service juridique de l'ONU sur le statut juridique de l'actuelle version du Protocole de Genève et des normes

CEE-ONU. La réponse de M. Markus Schmidt, Conseiller juridique principal du Bureau des Nations Unies à Genève, figurait dans la documentation préparée pour la session en cours (document ECE/TRADE/C/WP.7/2012/3) et M. Schmidt serait présent à la session afin de répondre à toute question que souhaiteraient lui poser les délégations à ce propos.

5. Elle a noté qu'à plusieurs occasions, et dans différentes instances, des pays avaient fortement encouragé la CEE-ONU, le Codex Alimentarius et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – c'est-à-dire les trois organismes s'occupant des normes internationales pour les fruits et légumes – à coordonner leurs travaux. Le Groupe de travail souhaiterait sans doute examiner les mesures pratiques à prendre pour assurer cette coordination. Elle a dit que, idéalement, les pays qui étaient membres de ces trois organismes pourraient créer un mécanisme qui serait chargé de négocier et d'adopter des priorités, des activités et des résultats qui seraient complémentaires et, dans la mesure du possible, de créer des synergies, tout en évitant les doubles emplois. De la sorte, les ressources disponibles seraient mieux utilisées et seraient très bien accueillies par les usagers de ces normes à travers le monde.

6. La réunion a été présidée par M. Ian Hewett (Royaume-Uni).

## **II. Participation**

7. Les représentants des 14 pays suivants ont participé à la réunion: Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Turquie.

8. La Commission européenne était aussi représentée.

9. Le programme spécialisé suivant a aussi participé à la session: Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

10. Une organisation intergouvernementale était aussi représentée: Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.

11. Une organisation non gouvernementale était aussi représentée: International Nut and Dried Fruit Council Foundation (INC).

## **III. Adoption de l'ordre du jour**

*Document:* ECE/TRADE/C/WP.7/2012/1.

12. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire avec les modifications et les amendements proposés.

## **IV. Faits présentant un intérêt pour le Groupe de travail survenus depuis la dernière session**

### **a) CEE et organes subsidiaires**

*Document:* Procédures de travail du WP.7.

13. Le secrétariat a rendu compte aux délégués de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE entrepris par le Comité exécutif (EXCOM), ainsi que des résultats de la cinquième session du Comité du commerce. Dans le cadre de cet examen, tous les sous-programmes étaient examinés non seulement eu égard aux recommandations formulées en 2005, mais aussi en ce qui concerne l'efficacité et les conséquences globales

de chacun d'entre eux. Pendant l'examen tous les États membres parties prenantes avaient été très positifs à propos des travaux du Groupe de travail et avaient soutenu la poursuite des travaux concernant les normes de qualité des produits agricoles.

14. Le Comité exécutif devrait achever son examen d'ici à la fin de l'année et soumettre ses éventuelles recommandations à la Commission économique pour l'Europe, à sa soixante-cinquième session, en avril 2013, aux fins de décision.

15. Suite à une demande du Comité du commerce à sa quatrième session, tendant à attirer l'attention sur les bonnes pratiques et les travaux de ses organes subsidiaires concernant des questions et des domaines présentant un intérêt particulier pour la région, une table ronde sur l'importance de la traçabilité pour le bon fonctionnement et la sécurité des chaînes d'approvisionnement mondiales s'était tenue pendant la cinquième session du Comité, en juin 2012. Cette table ronde avait notamment donné lieu à un examen de questions comme les aspects éthiques de la traçabilité, la traçabilité du point de vue des organismes de normalisation et la façon dont la normalisation pouvait contribuer à une meilleure traçabilité. Les exposés présentés lors de la table ronde peuvent être consultés à l'adresse suivante: [www.unece.org/index.php?id=29210](http://www.unece.org/index.php?id=29210).

16. Lors des discussions qui ont suivi les exposés, les États membres avaient souligné l'importance d'élaborer des normes liées au commerce et la nécessité de mieux faire connaître les travaux de normalisation entrepris par les trois organes subsidiaires du Comité, notamment le WP.7.

17. Le secrétariat a en outre rendu compte d'un nouveau projet financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, auquel participent les cinq commissions régionales de l'ONU, et qui pourrait intéresser les délégués. Le projet en question, qui devait être lancé au début de l'année 2013, visait à renforcer les chaînes d'approvisionnement, notamment dans l'agriculture. Il devrait aussi apporter un soutien à l'application des normes du WP.7.

18. Parmi les autres activités intéressantes, il convient de mentionner un exposé sur la traçabilité, présenté lors de la session de septembre 2012 de la Section spécialisée de la normalisation de la viande. Cet exposé peut être consulté sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante: [www.unece.org/index.php?id=28939](http://www.unece.org/index.php?id=28939).

19. Le secrétariat a fait savoir que des discussions étaient en cours avec le Fonds russe de contributions volontaires en faveur d'un nouveau projet sur la traçabilité dans le secteur alimentaire, dans la région de la Communauté d'États indépendants.

20. Le Groupe de travail a approuvé la recommandation formulée par la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais visant à ce que la révision des normes devienne périodique. Le Groupe de travail a décidé d'inclure la disposition ci-dessous dans ses procédures de travail:

«Les normes ne doivent pas être révisées moins de trois ans après la dernière révision, sauf en cas de nécessité urgente et bien établie. Entre les révisions, les propositions soumises au secrétariat par les pays seront examinées par les sections spécialisées dans le cadre des travaux en cours.».

#### **b) Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations**

*Document:* Information sur la trente-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius (INF.6, document informel).

21. Le représentant de l'OCDE a informé les participants des activités les plus récentes du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes. Le Régime célèbre son cinquantième anniversaire cette année et, à l'invitation de la France,

pays hôte de l'OCDE et membre fondateur du Régime, la réunion plénière se tiendrait à Montpellier du 4 au 7 décembre 2012.

22. Pendant l'année en cours l'OCDE avait publié une brochure interprétative sur les oignons, qui était disponible à la librairie en ligne de l'OCDE et sur le site Web officiel du Régime. La brochure interprétative sur les pastèques serait aussi disponible en version papier et en version électronique dans les prochaines semaines. L'Organisation avait aussi révisé la version électronique de sa brochure interprétative sur les choux brocolis, qui serait disponible sur le site Web du Régime à la mi-novembre 2012. L'élaboration des brochures interprétatives sur les melons, les échalotes, les aulx, les figues fraîches et les grenades se poursuivait.

23. Le Régime avait entrepris en 2011 un examen collégial du système néerlandais de contrôle de la qualité des fruits et légumes. Le rapport à ce sujet avait été publié au premier semestre de 2012 et était disponible sur le site Web du Régime.

24. Le Régime a avancé dans la révision des Règles de procédure de l'OCDE applicables au contrôle de conformité des produits exportés dans le cadre du Régime (méthodes d'inspection). Parallèlement, l'OCDE était en train d'établir des Lignes directrices pour le contrôle de la qualité. Ces documents seraient également examinés à la réunion plénière de décembre 2012.

25. Une nouvelle présentation pour les brochures interprétatives de l'OCDE était en cours d'élaboration et serait examinée à la prochaine réunion plénière. Les membres du Régime avaient déjà décidé que la nouvelle présentation intégrerait à la fois la conception traditionnelle des brochures et la notion de fourchette.

26. Le Régime avait organisé en 2012 trois ateliers internationaux: au Kenya (avril), au Monténégro (juin) et en Slovaquie (septembre).

27. Le représentant du secrétariat du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a présenté aux participants des informations sur la dix-septième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais qui s'était tenue à Mexico du 3 au 7 septembre 2012. Le Comité a examiné un certain nombre de questions relatives à la qualité des fruits et légumes frais et a décidé de prendre les mesures suivantes:

a) Communiquer la norme relative aux avocats pour adoption définitive à la trente-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius qui se tiendrait en juillet 2013 à Rome (cette norme avait été établie sur la base du dernier texte révisé de la norme CEE-ONU pour les avocats);

b) Communiquer la norme relative aux grenades pour adoption définitive par la Commission;

c) Communiquer la norme relative aux fruits de la passion dorés à la Commission pour adoption, puis pour observations et examen plus approfondi en vue de l'établissement du texte définitif à sa session suivante;

d) Établir une norme internationale pour le durian et examiner la norme à la prochaine session de la Commission;

e) Demander à la Commission d'approuver de nouveaux travaux sur les normes pour l'ocra et les pommes de terre de primeur;

f) Poursuivre l'examen d'une proposition de cadre pour les normes Codex relatives aux fruits et légumes frais, fondée sur le dernier texte révisé de la norme-cadre de la CEE en ce qui concerne les dispositions relatives à la qualité; et

g) Continuer d'examiner la possibilité de réviser son mandat au regard des méthodes de travail de la CEE.

28. La session suivante du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais aurait lieu au début de 2014. Les dates et le lieu précis seraient confirmés en temps voulu par le secrétariat mexicain et le secrétariat du Codex et seraient affichés sur le site Web du Codex (<http://www.codexalimentarius.org>). Le rapport de la session de 2013 avait été publié sous la cote REP13/FFV et était disponible en anglais sur le site Web du Codex. Il serait aussi disponible en espagnol et en français.

29. La vingt-sixième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités s'est tenue à Montego Bay (Jamaïque), du 15 au 19 octobre 2012. Ce Comité a été rétabli pour examiner les normes distinctes applicables aux divers fruits et légumes traités et déterminer s'il y avait lieu de les réviser et, dans le cas de produits similaires, de fusionner les normes correspondantes en normes plus horizontales si cela était possible.

30. En fonction des résultats de la révision en cours des normes applicables à certains fruits en conserve et à certains légumes surgelés, le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités pourrait souhaiter examiner à sa prochaine session la question de la révision éventuelle des normes du Codex pour les fruits et légumes secs et séchés, y compris la possibilité d'utiliser les normes CEE-ONU pour les produits secs et séchés comme base pour les normes correspondantes du Codex. Dans l'affirmative, il pourrait souhaiter examiner d'autres éléments, par exemple des cadres similaires qui pourraient faciliter l'harmonisation des normes Codex et CEE-ONU pour ces produits. Le rapport de la session serait publié sous la cote REP13/PFV et serait disponible en anglais, espagnol et français sur le site Web du Codex.

31. Le représentant de la Commission européenne a informé le Groupe de travail que plusieurs normes de l'UE, en particulier pour les pommes et les poires, étaient en cours d'alignement avec celles de la CEE-ONU.

## V. Révision du Protocole de Genève

*Documents:* Protocole de Genève;

Accord de Genève (ECE/TRADE/C/WP.7/2011/3);

Avis du service juridique sur le statut juridique du Protocole de Genève (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/3).

32. Comme le Groupe de travail le lui avait demandé à sa session de 2011, le Conseiller juridique principal de l'ONUG a communiqué son avis sur le statut juridique de la version actuelle (1985) du Protocole de Genève et sur la valeur juridique des normes de la CEE-ONU. Il a aussi rappelé que la CEE élaborait ses normes de qualité commerciale conformément à l'Accord sur les obstacles techniques au commerce. Il a rappelé que dans cet accord, il était recommandé aux États membres d'utiliser les normes internationales comme base des règlements techniques (par. 4 de l'article 2). Il y est en outre précisé que, «aux fins du présent Accord, on entend par normes les documents dont le respect est volontaire et par règlements techniques [adoptés à l'échelon national ou régional pour intégrer les normes] les documents dont le respect est obligatoire».

33. L'Accord, a-t-il fait observer, n'attribuait à aucun organisme international particulier la responsabilité de l'élaboration de normes. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de la CEE était un élément du système des Nations Unies et élaborait des normes acceptées à l'échelle internationale qui avaient seulement valeur de recommandations adressées aux pays. Le statut juridique et le caractère international de ces normes étaient équivalents au statut juridique et au caractère international des normes élaborées par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais.

34. Le représentant du secrétariat du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a indiqué au Groupe de travail que l'avis du service juridique sur le statut juridique du Protocole de Genève avait été transmis aux départements juridiques de la FAO et de l'OMS pour information et observations, tout particulièrement en ce qui concerne le point 6 et les points qui le suivent.

35. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le Conseiller juridique principal de l'ONUG. Plusieurs pays ont indiqué qu'ils avaient déjà commencé à les évaluer. Il a été demandé à ces pays d'adresser les résultats des consultations nationales au secrétariat, pour qu'ils soient communiqués aux autres membres du Groupe de travail et examinés par les sections spécialisées à leur session de 2013. Le Groupe de travail a décidé de revoir le texte du projet d'Accord de Genève à sa session suivante.

#### **Points 4 à 7 de l'ordre du jour**

36. Les Présidents des sections spécialisées ont présenté les travaux réalisés par les sections depuis la réunion du Groupe de travail de 2011, ainsi que les activités en cours et à venir. Ces présentations pouvaient être consultées sur le site Web de la CEE, à l'adresse: [www.unece.org/trade/wp-7/meetings.html](http://www.unece.org/trade/wp-7/meetings.html).

## **VI. Section spécialisée de la normalisation de la viande**

*Documents:* Rapport de la vingt et unième session  
(ECE/TRADE/C/WP.7/GE.11/2012/2);

Viande de poulet – carcasses et parties (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/4);

Viande de dinde – carcasses et parties (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/5);

Viande ovine – carcasses et découpes (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/6);

Viande bovine – carcasses et découpes (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/7).

37. La présentation du Président, faite par le secrétariat, contenait des renseignements sur les réunions de rapporteurs tenues aux États-Unis et en Argentine et au cours desquelles la Section spécialisée avait révisé quatre normes. Il a été indiqué que la Section spécialisée travaillait actuellement à la révision de la norme sur la viande porcine (une réunion de rapporteurs devant avoir lieu en Pologne, en juillet 2013), et à l'élaboration de nouvelles normes pour les produits à base de viande de volaille, la viande de lapin et la viande de cerf.

38. Le Groupe de travail a adopté les normes révisées ci-après de la CEE, qui avaient été soumises par les sections spécialisées: viande de poulet, viande de dinde, viande ovine et viande bovine.

## **VII. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre**

*Document:* Présentation du Président.

39. Le Président a expliqué que la Section spécialisée continuait à travailler sur les divers éléments de la norme et qu'il s'attachait à promouvoir son application pratique et à apporter son concours à la création d'une infrastructure technique pour la certification des plants de pomme de terre dans la région de la CEI.

40. En mai 2012, le Bureau élargi de la Section spécialisée s'était réuni à Édimbourg en marge du Congrès mondial de la pomme de terre, afin de promouvoir la norme auprès des 600 participants du Congrès.

41. Le Groupe de travail a approuvé le lancement de travaux concernant un guide de la CEE pour les inspecteurs en charge des plants de pomme de terre.

## VIII. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

*Document:* Rapport de la soixantième session (ECE/TRADE/C/WP.7/GE.1/2012/2).

### a) Textes pour adoption en tant que normes ou recommandations CEE-ONU nouvelles ou révisées

*Documents:* Résumé des modifications à apporter aux normes (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/8);

Chicorées witloof (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/9);

Chicorées witloof – position de la France (INF.5, document informel);

Chicorées witloof – observations de la France (INF.6, document informel)

Chicorées witloof – calibres à l'intérieur des catégories (France) (INF.7, document informel);

Chicorées witloof – chicorée rouge (France) (INF.8, document informel);

Ananas (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/10);

Mâche (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/24).

42. Le Groupe de travail a adopté les textes révisés des normes pour les légumes à feuilles, les mangues, les pastèques, les champignons de couche, les agrumes, les melons, les poireaux et les laitues avec les modifications énumérées dans le document ECE/TRADE/C/WP.7/2012/8.

43. Le Groupe de travail a approuvé la formulation révisée ci-après du deuxième paragraphe de la section III (Dispositions concernant le calibrage) de la norme pour les tomates: «Les dispositions ci-après ne s'appliquent pas aux tomates en grappe et sont facultatives pour les tomates cerises et les tomates cocktail de moins de 40 mm de diamètre, et pour les tomates de la catégorie II.». Il a été précisé que les dispositions concernant le calibrage s'appliquaient aux tomates cerises et aux tomates cocktail de formes différentes.

44. Le Groupe de travail a approuvé la modification ci-après du deuxième élément en retrait dans la sous-section D (Caractéristiques commerciales) de la section VI (Dispositions concernant le marquage) de la norme pour les choux pommés: «Nombre d'unités (facultatif)».

45. La délégation turque a retiré sa proposition concernant la modification de la liste des variétés contenue dans la norme pour les prunes.

46. Les propositions de modifications des normes pour les pommes et les poires ont été retirées suite aux observations communiquées par la Belgique et la France.

47. Le Groupe de travail a renvoyé la norme pour les chicorées witloof à la Section spécialisée pour qu'elle poursuive ses travaux.

48. Le Groupe de travail a présenté à la Section spécialisée les observations communiquées par l'Afrique du Sud concernant les dispositions relatives au marquage dans le cas des agrumes.

49. Le Groupe de travail a approuvé la norme pour les ananas, dont le deuxième paragraphe de la section concernant la maturité était formulé comme suit: «Le contenu solide soluble total de la chair du fruit doit être d'au moins 12° Brix», et la disposition concernant l'uniformité du calibre était rédigée comme suit:

«Afin de garantir un calibre homogène, la fourchette de calibre pour les produits d'un même emballage ne doit pas dépasser:

- 300 grammes pour les fruits dont le poids est inférieur ou égal à 1 300 grammes;
- 680 grammes pour les fruits dont le poids est supérieur à 1 300 grammes.».

50. Le Groupe de travail a approuvé la nouvelle norme pour la mâche en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an.

**b) Brochures explicatives de la CEE**

*Documents:* Brochure explicative de la CEE relative aux ananas (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/11);

Brochure explicative de la CEE relative aux piments forts frais (INF.3, document informel);

Brochure explicative de la CEE relative aux piments forts séchés (INF.4, document informel).

51. Le Groupe de travail a approuvé les brochures relatives aux normes pour les ananas et les piments forts frais avec les propositions figurant dans les présentations PowerPoint concernant ces brochures publiées sur le Web dans le cadre de la documentation de la session. Les délégations ont été invitées à envoyer les photographies spécifiées au secrétariat, le 31 décembre 2012 au plus tard.

52. Le Groupe de travail a prolongé la période d'essai concernant la norme pour les piments forts frais. À sa session de mai 2013, la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais examinera la proposition de la délégation turque concernant le calibrage des piments forts frais selon le diamètre. Les éventuelles modifications de la norme devront peut-être alors être reflétées dans la brochure. Le Groupe de travail a demandé aux pays de soumettre d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des observations précises et des photos, qui seraient examinées à la session d'avril/mai 2013 de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais. Les propositions de modifications seraient approuvées immédiatement après la session par le biais du processus décisionnel intersessions. Il a été décidé que si aucune observation n'était reçue d'ici le délai du 1<sup>er</sup> janvier le texte serait adopté sous sa forme actuelle et les travaux seraient achevés.

53. Le Groupe de travail a approuvé la recommandation visant à engager un travail sur une brochure explicative relative aux kakis. La délégation espagnole a indiqué que les professionnels espagnols de ce secteur s'intéressaient à la brochure et seraient disposés à contribuer à son élaboration.



## IX. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

*Document* Rapport de la cinquante-neuvième session  
(ECE/TRADE/C/WP.7/GE.2/2012/2).

54. Le Président a passé en revue les travaux de la Section spécialisée, décrivant les activités en cours et soulignant les progrès réalisés dans de nombreux domaines. Il a invité les États membres à examiner avec leurs représentants commerciaux la possibilité d'organiser une exposition des travaux et produits visés par les normes CEE-ONU relatives aux produits secs et séchés.

55. L'International Nut and Dried Fruit Council (INC) a fait rapport sur ses activités au cours de l'année précédente et a noté que les grands producteurs de noix de cajou appuyaient le texte révisé de la Norme CEE-ONU relative aux noix de cajou, actuellement à l'essai. Il était aussi question d'élaborer une brochure relative aux noix de cajou et éventuellement de normaliser ultérieurement les noix de cajou brutes.

### a) Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE-ONU révisées

*Documents:* Noix de cajou (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/12);  
Pignons (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/13);  
Noix du Brésil en coque (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/14);  
Noix du Brésil décortiquées (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/15);  
Noix en coque (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/16);  
Mangues séchées (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/17);  
Raisins secs (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/18).

56. Le Groupe de travail a adopté les textes modifiés/nouveaux ci-après en tant que recommandations CEE-ONU nouvelles, pour une période d'essai d'un an: noix de cajou, pignons, noix du Brésil en coque, noix du Brésil décortiquées, noix en coque et mangues séchées.

57. La délégation des États-Unis a indiqué que les travaux relatifs à la brochure sur les noix en coque reprendraient.

### b) Textes pour prolongation de la période d'essai en tant que recommandations CEE-ONU

*Documents:* Abricots séchés (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/19);  
Figues séchées (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/20).

58. Le Groupe de travail a adopté les textes révisés sur les abricots séchés et les figues séchées et a prolongé leur période d'essai jusque fin 2013.

### c) Texte pour adoption en tant que normes CEE-ONU nouvelles/révisées

*Documents:* Pommes séchées (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/21);  
Poires séchées (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/22);  
Piments forts séchés entiers (ECE/TRADE/C/WP.7/2012/23  
et ECE/TRADE/C/WP.7/2012/23/Rev.1);  
Piments forts séchés entiers – Observations du Kenya  
(INF.1, Document informel)

59. Le Groupe de travail a adopté les normes révisées sur les pommes séchées et les poires séchées.

60. Comme plusieurs délégations avaient présenté par écrit des observations sur le projet de norme sur les piments forts séchés entiers, le Groupe de travail a décidé de renvoyer le texte à la Section spécialisée. La délégation mexicaine a fait part de sa préoccupation concernant le report de l'adoption de la norme et a préconisé que les délais soient strictement respectés.

61. La période d'essai de la recommandation visant les piments forts séchés entiers a été prorogée et les délégations ont été priées de soumettre d'ici au 1<sup>er</sup> février 2013 des informations spécifiques et des photos, qui seraient examinées à la prochaine session de la Section spécialisée en juin 2013. Les modifications préconisées seraient approuvées dans le cadre de la procédure d'approbation intersessions immédiatement après la session de juin 2013. Si aucune observation n'était reçue d'ici le délai du 1<sup>er</sup> février, le texte serait adopté sous sa forme actuelle et les travaux seraient finalisés.

62. La Section spécialisée a mis en place un Groupe de travail chargé de traiter de l'adjonction de sucre, des additifs alimentaires et de la réhydratation. Pour ce qui est de l'adjonction de sucre et des additifs alimentaires, la nécessité de coopérer avec le Codex a été mise en avant.

63. Le Groupe de travail a pris note du projet de brochure sur les piments forts séchés entiers, qui avait été examiné lors d'une session informelle du Groupe de travail. Les travaux relatifs à la brochure se poursuivraient jusque fin juin 2013.

## **X. Activités en matière de renforcement des capacités**

64. La délégation mexicaine a informé le Groupe de travail de la tenue à Mexico, en juillet 2013, du Congrès international sur les piments forts (*International Congress on Chilli Peppers*) et a proposé qu'un atelier soit organisé en marge du Congrès afin de promouvoir les normes CEE-ONU et les brochures relatives aux piments forts frais et séchés.

65. La délégation polonaise a informé le Groupe de travail qu'une réunion du Rapporteur sur la Norme pour la viande porcine se tiendrait à Varsovie en juillet 2013.

66. La délégation allemande a confirmé que la vingt-neuvième réunion internationale sur le contrôle de la qualité des fruits et légumes se déroulerait à Bonn du 25 au 27 février 2013.

67. La délégation du Royaume-Uni a indiqué que la réunion d'harmonisation de son pays avait eu lieu en juin 2012 et qu'une réunion analogue était prévue pour 2014.

68. La délégation des États-Unis a informé le Groupe de travail d'un atelier sur les baies fraîches qui a eu lieu en Serbie en août 2012 pour promouvoir les normes CEE-ONU auprès des producteurs, des négociants et des inspecteurs. Un atelier de suivi sur les baies surgelées était prévu.

69. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la formation sur les normes CEE-ONU relatives aux fruits et légumes frais, organisée par la CEE conjointement avec d'autres partenaires, et qui a eu lieu en Bosnie-Herzégovine en mai 2012.

70. M<sup>me</sup> Cram-Martos a informé le Groupe de travail de l'accord intervenu entre les secrétariats de la CEE et de l'OCDE sur leur coopération en matière de réalisation d'activités de renforcement des capacités relatives aux normes de qualité et aux méthodes d'inspection. Le représentant du secrétariat de l'OCDE a confirmé qu'un tel accord était intervenu.

## **XI. Questions diverses**

*Document:* Glossary of terms (INF.2, document informel).

71. Après avoir pris note de la version révisée du glossaire, le Groupe de travail a recommandé que la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais en établisse la version finale à sa session de mai 2013 et la présente pour approbation.

## **XII. Travaux futurs**

72. Dans le climat économique actuel, une utilisation optimale des ressources était essentielle. En conséquence, les délégations de l'Allemagne, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Suède ont demandé au secrétariat de la CEE de les aider à examiner la manière dont pourraient être renforcés les mécanismes de coopération existants avec d'autres organisations internationales exerçant des activités dans le domaine des normes de qualité, tels l'OCDE et Codex. Il faudrait viser à optimiser l'utilisation des ressources et à diminuer le chevauchement des activités afin de mieux répondre aux besoins des secteurs en jeu.

73. Les délégations ont demandé au secrétariat de transmettre cette position commune du Groupe de travail aux secrétariats des deux autres organisations afin que les membres de ces organisations l'examinent.

74. Le Groupe de travail souhaiterait achever ses travaux sur le projet d'Accord de Genève.

75. Les réunions ci-après se dérouleront en 2013:

- Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre: 11-13 mars;
- Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais: 30 avril-3 mai;
- Section spécialisée de la normalisation des produits secs ou séchés: 17-20 juin;
- Section spécialisée de la normalisation de la viande: 8-10 juillet;
- Groupe de travail: 4-6 novembre.

## **XIII. Élection du Bureau**

76. Les délégations ont réélu M. Ian Hewett (Royaume-Uni) Président et M. Pier Giacomo Bianchi (Italie) Vice-Président.

## **XIV. Adoption du rapport**

77. Le Groupe de travail a adopté le rapport de la session.

---